

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	IX
AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS	XIII
ABRÉVIATIONS	XV
SOMMAIRE	XIX
INTRODUCTION	1
I. – <i>L'ENFANT CHEZ LES ANCIENS</i>	2
II. – <i>L'ENFANT CHEZ LES MODERNES</i>	5
III. – <i>LA CONCILIATION DES DROITS DE L'ENFANT</i>	7

PARTIE 1 La conceptualisation et la catégorisation des droits de l'enfant par le droit international

TITRE 1 – <i>L'émergence et la reconnaissance des droits de l'enfant en droit international</i>	15
CHAPITRE 1 – L'APPORT DU DROIT INTERNATIONAL À LA PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT	19
SECTION 1. – <i>LES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX GÉNÉRAUX DE PROTECTION DES DROITS DE LA PERSONNE APPLICABLES AUX ENFANTS</i>	19
§ 1. – <i>La Déclaration universelle des droits de l'homme</i>	20
§ 2. – <i>La polarisation des idéologies et la catégorisation des droits</i>	23
§ 3. – <i>Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques</i>	24
§ 4. – <i>Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels</i>	28
SECTION 2. – <i>LES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX SPÉCIFIQUES DÉDIÉS À LA PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT</i>	31
§ 1. – <i>La Déclaration de Genève sur les droits de l'enfant de 1924</i>	31
§ 2. – <i>La Déclaration universelle des droits de l'enfant de 1959</i>	32
§ 3. – <i>La Convention internationale relative aux droits de l'enfant</i>	35
§ 3.1. – <i>Les obligations des États parties</i>	36

§ 3.2. – Les mesures d'application générale	39
§ 3.3. – Le rôle du Comité sur les droits de l'enfant	41
CHAPITRE 2 – LE STATUT DE L'ENFANT EN DROIT INTERNATIONAL	45
SECTION 1. – LA DÉFINITION DE L'ENFANT EN DROIT INTERNATIONAL	45
SECTION 2. – LES PRINCIPES DIRECTEURS DANS L'INTERPRÉTATION DES DROITS DE L'ENFANT	49
§ 1. – <i>L'intérêt de l'enfant</i>	50
§ 2. – <i>L'interdiction de la discrimination</i>	54
§ 3. – <i>Le droit à la vie, à la survie et au développement</i>	62
§ 4. – <i>Le droit de participation</i>	65
SECTION 3. – LES PRINCIPES DIRECTEURS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES DROITS DE L'ENFANT	70
§ 1. – <i>L'universalité des droits de l'enfant</i>	70
§ 2. – <i>L'indivisibilité des droits de l'enfant</i>	75
§ 3. – <i>La justiciabilité des droits de l'enfant</i>	77
TITRE 2 – <i>L'enfant international : mythe ou réalité</i>	83
CHAPITRE 1 – LE CADRE GÉNÉRAL DE LA RECONNAISSANCE ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES DROITS DE L'ENFANT EN AMÉRIQUE	87
SECTION 1. – LES PARTICULARITÉS DU SYSTÈME INTERAMÉRICAIN DES DROITS DE L'HOMME	87
§ 1. – <i>Les instruments interaméricains de protection des droits de la personne</i>	87
§ 1.1. – <i>La Déclaration américaine des droits et des devoirs de l'homme</i>	88
§ 1.2. – <i>La Convention américaine relative aux droits de l'homme</i>	90
§ 1.3. – <i>Les autres textes applicables aux enfants en Amérique</i> ...	93
§ 2. – <i>Le mécanisme institutionnel de protection des droits garantis</i> ...	95
§ 2.1. – <i>La Commission interaméricaine des droits de l'homme</i> ...	95
§ 2.2. – <i>La Cour interaméricaine des droits de l'homme</i>	98
SECTION 2. – LE DÉPLOIEMENT DES DROITS DE L'ENFANT DANS LE SYSTÈME RÉGIONAL INTERAMÉRICAIN	101
§ 1. – <i>La philosophie universaliste développée par la Commission et la Cour interaméricaine des droits de l'homme</i>	101
§ 2. – <i>La mise en place d'un CORPUS JURIS relatif aux droits de l'enfant par la Commission et la Cour américaines des droits de l'homme</i> ...	105
CHAPITRE 2 – LE CADRE GÉNÉRAL DE RECONNAISSANCE ET DE MISE EN ŒUVRE DES DROITS DE L'ENFANT EN EUROPE	111
SECTION 1. – LE CONSEIL DE L'EUROPE ET LA PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT ...	112
§ 1. – <i>La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales</i>	113
§ 2. – <i>La Charte sociale européenne révisée de 1996</i>	121
§ 3. – <i>La Convention européenne sur l'exercice des droits de l'enfant</i> ...	125

<i>SECTION 2. – L'UNION EUROPÉENNE ET LA PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT.</i>	128
§ 1. – <i>La protection des droits de l'enfant et les principes du droit communautaire</i>	128
§ 2. – <i>La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne</i>	131
CHAPITRE 3 – LE CADRE GÉNÉRAL DE RECONNAISSANCE ET DE MISE EN ŒUVRE DES DROITS DE L'ENFANT EN AFRIQUE.	137
<i>SECTION 1. – LES PARTICULARITÉS DU SYSTÈME AFRICAIN DE PROTECTION DES DROITS DE LA PERSONNE.</i>	137
§ 1. – <i>Le contenu normatif de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.</i>	138
§ 2. – <i>La faiblesse des mécanismes de protection et de contrôle des droits garantis</i>	142
<i>SECTION 2. – L'ÉMERGENCE D'UN SYSTÈME RÉGIONAL DE PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT AFRICAIN.</i>	146
§ 1. – <i>Les droits de l'enfant africain</i>	147
§ 2. – <i>La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et la Convention internationale relative aux droits de l'enfant : convergences et divergences.</i>	151
§ 3. – <i>L'effectivité de la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant</i>	156
<i>SECTION 3. – LA PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT ISLAMIQUE.</i>	160
§ 1. – <i>La conception islamique des droits de la personne</i>	160
§ 2. – <i>Les droits de l'enfant dans le système islamique</i>	164

PARTIE 2

**La recherche d'un équilibre entre le droit à l'autonomie
et le droit à la protection**

TITRE 1 – <i>L'importance d'adopter une approche respectueuse des droits de l'enfant dans la mise œuvre de ses droits.</i>	175
CHAPITRE 1 – L'ENFANT : UN ACTEUR DÉTERMINANT DANS MISE EN ŒUVRE ET LA RECONNAISSANCE DE SES DROITS	179
<i>SECTION 1. – LE DROIT À L'ÉTABLISSEMENT ET À LA PRÉSERVATION DE L'IDENTITÉ : UN PRÉALABLE À L'EXERCICE DES DROITS DE L'ENFANT.</i>	179
§ 1. – <i>Le droit d'être enregistré dès la naissance et d'avoir un nom</i>	180
§ 2. – <i>Le droit de connaître ses parents dans la mesure du possible</i>	182
§ 3. – <i>Le droit de l'enfant à la préservation de son identité</i>	184
§ 4. – <i>Le droit au respect de sa vie privée.</i>	187
<i>SECTION 2. – L'ÉVENTAIL DES PRINCIPAUX DROITS FAVORISANT LA PARTICIPATION DE L'ENFANT.</i>	190
§ 1. – <i>Le droit à l'information, à la liberté d'expression et d'association</i>	190
§ 2. – <i>Le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion.</i>	194

<i>SECTION 3. – L'ÉVENTAIL DES PRINCIPAUX DROITS FAVORISANT UN DÉVELOPPEMENT HOLISTIQUE DES DROITS DE L'ENFANT</i>	198
§ 1. – <i>Le droit de l'enfant à un niveau de vie suffisant</i>	198
§ 2. – <i>Le droit à l'éducation, aux loisirs et aux activités culturelles</i>	200
§ 2.1. – <i>La conception de l'éducation en droit international</i>	200
§ 2.2. – <i>Une éducation gratuite et obligatoire</i>	204
§ 2.3. – <i>Des chances égales d'accès à l'éducation</i>	207
§ 2.4. – <i>Le rôle des parents et la participation de l'enfant à son éducation</i>	208
§ 3. – <i>Le droit à des soins de santé</i>	210
§ 3.1. – <i>Le droit de jouir du meilleur état de santé possible</i>	210
§ 3.2. – <i>L'abolition des pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé des enfants</i>	216
§ 3.3. – <i>La capacité de l'enfant de consentir ou non à des soins médicaux ou à la recherche sur des sujets humains</i>	220
 CHAPITRE 2 – <i>LES DROITS DE L'ENFANT EN TANT QUE MEMBRE D'UNE FAMILLE</i>	225
<i>SECTION 1. – LES DROITS DE L'ENFANT AU SEIN DE SA FAMILLE</i>	225
§ 1. – <i>La définition et la protection de la famille par le droit international</i>	225
§ 2. – <i>La nécessité de départager les droits de l'enfant, des droits et des obligations des autres membres de la famille, et les obligations des États</i>	230
<i>SECTION 2. – LES DROITS DE L'ENFANT PRIVÉ DU SOUTIEN DE SA FAMILLE</i>	234
§ 1. – <i>La protection de l'enfant contre la négligence et les abus perpétrés au sein de la famille</i>	235
§ 2. – <i>Le rôle des Conventions de La Haye de droit international privé dans la protection de l'enfant privé du soutien de sa famille</i>	237
§ 2.1. – <i>Le fonctionnement de la Conférence de La Haye</i>	237
§ 2.2. – <i>La prévention de l'enlèvement international de l'enfant par un membre de sa famille</i>	240
§ 2.3. – <i>Le placement familial et l'adoption</i>	245
§ 2.4. – <i>La Convention de La Haye de 1996 sur la coopération en matière de responsabilités parentales et de protection des enfants</i>	258
 TITRE 2 – <i>La protection de l'enfant contre les différentes formes d'exploitation dans le respect de ses droits</i>	267
 CHAPITRE 1 – <i>LA NÉCESSITÉ DE DISTINGUER LA PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION ÉCONOMIQUE DE LA QUESTION DU TRAVAIL DE L'ENFANT</i>	271
<i>SECTION 1. – LE RÔLE DOMINANT DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL DANS LE TRAITEMENT DU TRAVAIL DES ENFANTS</i>	271
§ 1. – <i>L'évolution du système normatif sous l'influence de l'OIT</i>	272
§ 2. – <i>La définition de l'enfant travailleur</i>	274

SECTION 2. – LES CATÉGORIES DE TRAVAIL À ABOLIR	277
§ 1. – La fixation d'un âge minimum d'accès à l'emploi	278
§ 2. – L'abolition des pires formes de travail de l'enfant	283
SECTION 3. – LA REMISE EN QUESTION DE L'APPROCHE ABOLITIONNISTE PRÔNÉE PAR L'OIT	287
§ 1. – Les principales critiques formulées à l'encontre de l'approche abolitionniste	287
§ 2. – Les revendications des enfants travailleurs	291
§ 3. – Une conception holistique des droits de l'enfant travailleur	295
CHAPITRE 2 – LA PROTECTION DE L'ENFANT CONTRE LES DIFFÉRENTES FORMES D'EXPLOITATION	299
SECTION 1. – LA PROTECTION DE L'ENFANT IMPLIQUÉ DANS LES CONFLITS ARMÉS	299
§ 1. – Une question juridique complexe	300
§ 2. – Le droit international humanitaire	304
§ 3. – Le droit international des droits de la personne	306
SECTION 2. – LA PROTECTION DE L'ENFANT CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE	310
§ 1. – Une réalité multiforme	310
§ 2. – Une panoplie de textes applicables	312
§ 3. – L'importance de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant	315
SECTION 3. – LA PROTECTION CONTRE LES AUTRES FORMES D'EXPLOITATION	323
§ 1. – La protection contre l'enlèvement, la vente ou la traite	323
§ 2. – Une protection générale applicable à diverses situations	328
CONCLUSION	333
ANNEXES	337
BIBLIOGRAPHIE	365
TABLE DE LA LEGISLATION	383
TABLE DE LA JURISPRUDENCE	391